

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 23 mars 2018

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

**2018 DFPE 24** Subvention et convention (924.000 euros) avec l'association « Crescendo » (11e) pour la création de la structure multi-accueil de petite enfance Spinoza/Ménilmontant (11e).

**Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des Collectivités territoriales, et notamment le livre V, article L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 6 mars 2018, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention d'équipement à l'association « Crescendo » (11e) ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 5 mars 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Sandrine CHARNOZ, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention d'équipement, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association « Crescendo » ayant son siège social 102 C, rue Amelot (11e), pour l'attribution d'une subvention d'équipement.

Article 2 : Une subvention d'équipement de 924.000 euros est allouée à l'association « Crescendo » (n° SIMPA 9608) pour la création d'une structure multi-accueil de petite enfance située 6/8, rue Spinoza et 81, boulevard de Ménilmontant (11e).

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention sera imputée au chapitre 204, nature 20422, fonction 4, du budget d'investissement de la Ville de Paris pour les années 2018 et suivantes, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**